

**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU
CAMBRESIS**

Première convocation en date du vingt mai deux mille vingt-deux adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le seize juin deux mille vingt-deux les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis se sont réunis, à 15h00, en salle Matisse, Espace Cambresis, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY.

19 membres sont présents, le quorum est atteint.

Membres présents (19) :

- | | |
|---|---|
| 1. Monsieur COQUELLE Guy, Proville | 10. Madame MAROUZE Sylviane, Romeries |
| 2. Madame DEPREZ Marie-José, Clary | 11. Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies |
| 3. Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon | 12. Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul au Bac |
| 4. Madame DUBUIS Bernadette, Maurois | 13. Monsieur QUONIOU Henri, Saint Souplet |
| 5. Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque | 14. Madame SAYDON Laurence, Cambrai |
| 6. Monsieur ESCARTIN Didier, Vice-Président au Pays, Escarmain | 15. Madame RIBES Laurence, Vice-Présidente au Pays, Montay |
| 7. Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays, Mazinghien | 16. Monsieur RICHARD Jérémy, Troisvilles |
| 8. Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambresis | 17. Madame RICHOMME Liliane, Caudry |
| 9. Madame LAMOURET Fernande, Flesquières | 18. Madame RINGEVAL Maryvone, Raillencourt Saint Olle |
| | 19. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays |

Membres excusés

Membres du Bureau

- Monsieur BASQUIN Alexandre, Vice-Président au Pays, Avesnes lez Aubert
- Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry
- Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt
- Monsieur DUEZ Pascal, Villers en Cauchies
- Monsieur IVANEC Bruno, Fontaine Notre Dame
- Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières

- Monsieur LANGLAIS Marc, les Rues des Vignes
- Monsieur OLIVIER Jacques, Vice-Président au Pays, Bertry

Présidents des EPCI

- Monsieur SAGNIEZ Paul, Solesmes, CCPS
- Monsieur SIMEON Serge, Le Cateau Cambresis, CA2C
- Monsieur SIEGLER Nicolas, Cambrai, CAC

Monsieur MESSIEN, Président du conseil de développement est excusé

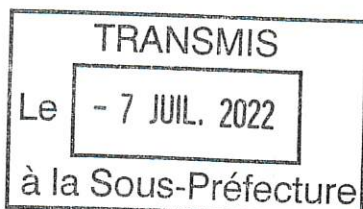
Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le



ID : 059-255902330-20220616-D2022_17-DE



Objet : Convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au travail

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Le Président, Monsieur Sylvain TRANOY, expose au Bureau,

Les services de prévention du Cdg59 ont pour objectif de permettre aux employeurs territoriaux de satisfaire à leurs obligations dans ces domaines. Pour ce faire, ils ont vocation à mener toutes les actions portant sur :

- la surveillance médicale des agent·es ;
- les actions de prévention et d'évaluation des risques professionnels ;
- le maintien dans l'emploi et le reclassement des agent·es ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- l'application des règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel

Et plus généralement les actions résultant des articles 14 à 26 du décret n°85-603 du 10 juin 1998.

Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention.

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services du Syndicat,

Il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver l'adhésion du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord
- Autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au service de prévention Santé, sécurité au travail pour la durée du mandat et tous documents s'y afférents

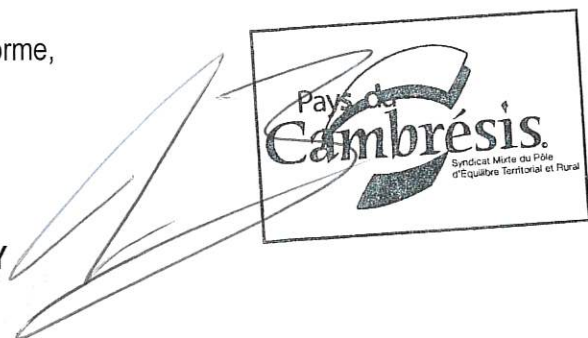
Le Bureau, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'adhésion du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au service de prévention Santé, sécurité au travail pour la durée du mandat et tous documents s'y afférent

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Le Président,

Sylvain TRANOY



Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CAMBRAI le - 7 JUIL. 2022

Publié le - 7 JUIL. 2022

Certifié exécutoire le - 7 JUIL. 2022